



MTL Cannabis Corp. annonce la disponibilité des documents de réunion pendant la grève des postes

Pickering (Ontario) – 9 décembre 2024 (CNW) – MTL Cannabis Corp. (CSE : MTLC) (« MTL » ou la « Société ») est heureuse d’annoncer les détails de sa prochaine assemblée annuelle générale et extraordinaire (l’« assemblée ») et la disponibilité des documents se rapportant aux procurations.

Comme il est indiqué dans le communiqué de presse de la Société daté du 22 novembre 2024, l’assemblée aura lieu le 30 décembre 2024, à 9 h (heure du Pacifique), au 700, rue Georgia Ouest, bureau 2500, Vancouver, Colombie-Britannique, V7Y 1B3. Les actionnaires sont invités à examiner les questions à prendre en considération lors de notre assemblée et à voter quant à ces questions, notamment :

1. Recevoir les états financiers audités de la Société pour l’exercice clos le 31 mars 2024, ainsi que le rapport des vérificateurs à cet égard;
2. Fixer à cinq (5) le nombre d’administrateurs de la Société pour l’année suivante;
3. Élire les administrateurs de la Société; et
4. Approuver la nomination de MNP LLP à titre d’auditeur de la Société et autoriser le conseil d’administration à fixer sa rémunération.

Les documents de l’assemblée sont affichés sous le profil de l’entreprise à www.sedarplus.ca et sur le site Web de la Société à www.mtlcorp.ca/investors.

Demande de documents pour la réunion

Pour obtenir de l’aide ou pour demander des documents, les actionnaires sont invités à communiquer avec la Société au :

Courriel : investors@mtlcannabis.ca

Téléphone : 1 877 685-2266

Renseignements sur le vote des actionnaires

Les actionnaires peuvent encore exercer leur droit de vote :

1. L’agent de transfert de la Société, Odyssey Trust Company, doit envoyer aux actionnaires inscrits des courriels pour fournir une procuration avec le numéro de contrôle du vote et des instructions pour le vote. Les actionnaires inscrits qui ne reçoivent pas de courriel de Odyssey Trust Company avec leur procuration doivent communiquer avec celle-ci au 1 888 290-1175 ou envoyer un courriel à shareholder@odysseytrust.com pour demander leur numéro de contrôle de la procuration et du vote.
2. Les actionnaires véritables doivent communiquer avec leur courtier pour demander un formulaire de renseignements sur le vote, un numéro de contrôle de vote et des instructions pour le vote.

La Société encourage tous les actionnaires à participer à l'assemblée et à exercer leur droit de vote. Les procurations doivent être soumises le 24 décembre 2024 avant 9 h (heure du Pacifique). Les actionnaires véritables sont priés de communiquer avec leurs intermédiaires bien à l'avance pour s'assurer que leurs instructions de vote sont traitées et soumises avant la date limite.

Retrait d'une modification du règlement

L'assemblée a lieu conformément à la *Décision générale coordonnée 51-931 relative à la dispense temporaire des obligations prévues par le Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue et le Règlement 54-101 sur la communication avec les propriétaires véritables des titres d'un émetteur assujéti relativement à l'envoi de certains documents reliés aux procurations pendant une grève des postes* (la « **décision générale** »).

Comme les documents de procuration originaux comprenaient une résolution ordinaire approuvant l'adoption de nouveaux règlements de la Société (la « **modification du règlement** »), et que ces questions ne constitueraient pas une « question annuelle » aux fins de l'ordre, la Société a jugé opportun et dans l'intérêt supérieur de la Société de retirer la question de la modification du règlement lors de l'assemblée. Avec le retrait de la modification du règlement, la Société a satisfait à toutes les conditions énoncées dans l'ordre et s'y est conformée, et compte sur l'exemption de l'obligation d'envoyer certains documents liés à la procuration pendant une grève postale.

Au nom du conseil d'administration :

« *Michael Perron* »

Michael Perron

Chef de la direction

À propos de MTL Cannabis Corp.

MTL est la société mère de Montréal Cannabis, un producteur autorisé qui exploite un site de culture intérieure autorisé de 5 300 m² à Pointe-Claire, au Québec; Abba Medix Corp., un producteur autorisé de Pickering, en Ontario, qui exploite un marché de cannabis médical de premier plan; IsoCanMed Inc., un producteur autorisé de Louiseville, au Québec, qui cultive le meilleur cannabis intérieur de sa catégorie dans son installation de production de 5 950 m²; et Canada House Clinics Inc., qui exploite des cliniques de partout au Canada travaillant directement avec des équipes de soins primaires pour fournir des services thérapeutiques spécialisés de traitement avec cannabinoïdes aux patients qui souffrent de problèmes médicaux, que ceux-ci soient simples ou complexes.

Entreprise axée sur les fleurs créée pour répondre aux besoins modernes, MTL Cannabis utilise des méthodes de culture hydroponique exclusives appuyées par des techniques artisanales qui produisent des fleurs idéales pour les gens. MTL Cannabis met l'accent sur les produits de cannabis artisanaux de qualité, notamment sur les gammes de fleurs séchées, de joints préroulés et de haschich commercialisées sous les marques « MTL Cannabis », « Low Key by MTL » et « R'belle » pour le marché canadien grâce à neuf ententes de distribution avec divers distributeurs de cannabis provinciaux. MTL Cannabis a également mis au point plusieurs canaux d'exportation pour le cannabis en vrac et de qualité BPAR sans marque.

MTL vise à ce qu'Abba Medix Corp. devienne le principal distributeur de cannabis médical au Canada et à ce que Canada House Clinics soit le principal fournisseur canadien de services cliniques de cannabis médical.

Pour en savoir plus, consultez le www.mtlcorp.ca/ ou les documents publics de la Société à www.sedarplus.ca.

Pour tout complément d'information, communiquez avec :

Michael Perron, chef de la direction

MTL Cannabis

1 877 685-2266

investors@mtlcannabis.ca

Mise en garde concernant l'information prospective

Ce communiqué contient des déclarations prospectives, y compris des déclarations qui portent, entre autres, sur les activités cliniques, de production et de technologie de l'entreprise, ses plans d'avenir, les marchés, les objectifs, les buts, les stratégies, les intentions, les croyances, les attentes et les estimations de l'entreprise, et peut généralement être cerné par l'utilisation de mots comme « peut », « doit », « devrait », « pourrait », « probable », « possible », « s'attendre », « a l'intention », « prévoit », « croit », « planifie », « vise » et « continue » (ou la forme négative) ainsi que par des mots et des expressions d'importance semblable. Même si la Société croit que les attentes exprimées dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables, ces énoncés comportent des risques et des incertitudes, et il ne faut pas se fier indûment à de tels énoncés. Certains facteurs ou hypothèses réels importants sont appliqués dans la formulation d'énoncés prospectifs, et les résultats réels peuvent différer sensiblement de ceux qui sont exprimés ou implicites dans ces énoncés. Les hypothèses importantes utilisées pour élaborer les renseignements prospectifs contenus dans le présent communiqué comprennent les règlements relatifs à la consommation de cannabis en vertu de la *Loi sur le cannabis* (Canada); les liquidités et les ressources en capital de la Société, y compris la disponibilité de ressources en capital supplémentaires pour financer ses activités et rembourser une partie de la dette contractée; le niveau de concurrence; la capacité d'adapter les produits et les services au marché en évolution; la capacité d'attirer et de maintenir en poste des cadres supérieurs clés; la capacité d'exécuter des plans stratégiques; la poursuite de l'intégration de nos unités opérationnelles et de nos activités d'expansion dans tous nos emplacements d'exploitation; et la capacité à tirer parti des flux de trésorerie découlant des opérations pour accélérer notre croissance et améliorer davantage notre bilan. Des renseignements supplémentaires sur les facteurs importants qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement des attentes et sur les facteurs importants ou les hypothèses appliquées à la création d'énoncés prospectifs se trouvent dans la déclaration d'inscription de la Société datée du 14 août 2023 ainsi que dans son dernier rapport de gestion annuel et intermédiaire, sous la rubrique « Risques et incertitudes », ainsi que dans d'autres documents de divulgation publique déposés auprès des autorités canadiennes de réglementation des valeurs mobilières. À moins que la loi ne l'exige, la Société n'assume aucune obligation quant à la mise à jour ou à la révision des énoncés prospectifs, que ce soit à la lumière de nouvelles informations, d'événements futurs ou d'autres éléments.

Le marché boursier canadien et son fournisseur de services de réglementation (au sens attribué à ce terme dans les politiques du marché boursier canadien) n'assument aucune responsabilité quant à la pertinence ou à l'exactitude du présent communiqué.